

Canton de VONNAS

**Commune de
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT**

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 9
Nombre de Conseiller absent : 2
Nombre de Conseiller excusé : 0
Pouvoirs : 2
Date de la Convocation : 07/10/21
Date d'affichage : 07/10/21

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 21 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt et un octobre à dix-neuf heure trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Étaient présent aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes MARMIER Noëlle, WEBER Corinne, DUFRESNE Anna-Maria, VERNUSSE Céline et BIGOT Agnès Ms POLONIA Joseph, VARLET Geoffroy, GABILLET François, et TEPPE Sébastien.

Étaient excusés : M CONTASSOT Pierre-Olivier a donné pouvoir à Mme WABER Corinne, M DREYFUS Eric a donné pouvoir à M BOYER Dominique, M GONNARD Pierre a donné pouvoir à Mme DUFRESNE Anna-Maria

Était absente : Mme TOURNIER Nathalie.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme WEBER été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 02/09/2021
- Compte rendu des réunions : Communauté de Communes,
Syndicats locaux,
Commissions Communales
- Délibération : Tarif salles communales
- Délibération : Demande de participation - FCVS
- Délibération : Choix de l'entreprise pour le busage – chemin Tranchand – route de Cormoranche
- Ouverture du « Petit Saint Denis »
- Cérémonie du 11 novembre
- Questions diverses

Monsieur le Maire passe à l'examen l'ordre du jour.

* Approbation du Conseil Municipal du 02/09/2021

M. Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du Conseil Municipal du 2 septembre 2021 ; aucune observation n'étant faite, ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

* Compte-rendu de réunions

* Communauté de Communes :

✓ *COMMISSION CULTURE ET TOURISME* :

Monsieur TEPPE Sébastien, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière commission qui a eu lieu le 21 septembre 2021 à Pont-de-Veyle et dont l'ordre du jour était le suivant ;

- Saison culturelle 2021 : premier bilan
- Exposition « Au fil de la Veyle » : déroulement et permanences
- Saveurs en Veyle fait son cinéma
- Recensement des sites d'accueil culturel
- Sentiers de randonnée
- Bilan moral de la saison touristique (base de loisirs et office de tourisme)

✓ *COMMISSION SERVICES AUX PUBLICS ET AUX FAMILLES* :

Madame MARMIER Noëlle, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière commission qui a eu lieu le 28 septembre 2021 à Chaveyriat et dont l'ordre du jour était le suivant ;

- France Services : bilan de l'année 2020 et présentation de l'action « Conseiller numérique » et échanges
- Jeunesse :
 - o Retour sur les propositions de noms concernant les structures ALSH
 - o Présentation du plan vélo et de l'action « savoir rouler à vélo » en lien avec l'éducation nationale
- Petite enfance : Informations sur les dernières évolutions
- Proximité : Informations sur la Convention Territoriale Globale

✓ *COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE* :

Monsieur BOYER, Maire, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière commission qui a eu lieu le 8 septembre 2021 à Crottet et dont l'ordre du jour était le suivant ;

- Point d'avancement du PLUI : Zonage, OAP, Notion de coups partis et sursis à statuer
- Etat d'avancement du SCOT
- AcheterenVeyle : Diagnostic et perspectives
- Parc d'activités Veyle Nord : Etat d'avancement

✓ *COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE :*

Madame Corinne WEBER, 4^{ème} adjointe, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière commission qui a eu lieu le 22 septembre 2021 à Cormoranche-sur-Saône et dont l'ordre du jour était le suivant ;

- Intervention d'Olivier POILPRE sur l'initiative du Vélo'Bus sur la commune de Cormoranche-sur-Saône
- Information sur l'initiative « savoir rouler en vélo »
- Itinéraires cyclables : point d'avancement
- Présentation du projet KEY HOLE sur Laiz
- Présentation des mesures compensatrices collectives agricoles dans le cadre du projet Veyle Nord

✓ *CONSEIL COMMUNAUTAIRE :*

M Le Maire, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au dernier conseil communautaire qui a eu lieu le 27 septembre 2021 à Perrex et dont l'ordre du jour était le suivant ;

- 1- Projet de territoire
 - Signature du Contrat de Relance et de Transition Ecologique
 - Adoption du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- 2- Equipements communautaires et projets d'investissement
 - Réhabilitation du gymnase communautaire de Vonnas : modification du programme, validation de l'avant-projet définitif et approbation du plan de financement
 - Convention de financement liée à l'appel à projets « Fonds mobilités actives – Aménagements cyclables » pour la Voie Bleue
- 3- Services aux publics et aux familles
 - Conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain pour le multi-accueil Croq'Pomme et la micro-crèche Croq'cinelle (2021-2023)
 - Attribution du marché de concession pour le multi-accueil de Chaveyriat et la micro-crèche de Vonnas
 - Mise en délégation de service public de la micro-crèche située à Saint-

Julien-sur-Veyle

- Convention d'objectifs et de financements pour l'attribution d'une subvention à l'association gestionnaire d'un établissement d'accueil de jeunes enfants à Saint-Julien-sur-Veyle
- Etablissement d'une aide aux familles suite à une modification du soutien de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain à destination des enfants et signature d'une convention d'objectifs et de financement avec la CAF dans le cadre de la Charte Label Loisirs Equitables
- Fixation du montant et des conditions de l'aide au transport des personnes âgées pour 2022

4- Eau et assainissement

- Adoption du rapport d'activités 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- Adoption du rapport d'activités 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif
- Rapport annuel pour 2020 du délégataire chargé de l'assainissement collectif sur la commune de Vonnas
- Rapport annuel pour 2020 du délégataire chargé de l'assainissement collectif sur la commune de Crottet
- Rapport annuel pour 2020 du délégataire chargé de l'assainissement collectif sur la commune de Pont-de-Veyle
- Convention de mandat avec le Département de l'Ain pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif éligibles

5- Finances

- Décisions Budgétaires Modificatives
- Institution de la taxe GEMAPI

6- Affaires générales

- Modification des statuts du syndicat ORGANOM
- Modification des statuts du syndicat SMIDOM Veyle Saône
- Modification des statuts du syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône
- Caserne de gendarmerie de Laiz – avenant n°3 au bail de location avec la SEMCODA
- Désignation d'un représentant élu au CNAS
- Modification des délégations du Conseil communautaire au profit du Président
- Modification de représentations communales au sein de commissions communautaires

✓ *CONFERENCE DES MAIRES :*

Monsieur BOYER Dominique, Maire, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière conférence qui a eu lieu le 3 septembre 2021 à Pont-de-Veyle et dont l'ordre du jour était le suivant ;

- Instauration de la taxe GEMAPI
- Point d'actualité sur le Contrat de Relance et de Transition Ecologique
- Saveurs en Veyle fait son cinéma
- Recensement des sites d'accueil culturel
- Sentiers de randonnée
- Bilan moral de la saison touristique (base de loisirs et office de tourisme)

✓ *SYNDICAT D'EAU POTABLE :*

M Le Maire, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs lors du Comité syndical qui a eu lieu le 20 septembre 2021 dont l'ordre du jour était le suivant ;

- Rapport annuel sur le Prix et la qualité du Service public de l'eau potable

✓ *SMIDOM :*

Madame Agnès BIGOT, conseillère, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière réunion qui a eu lieu le 17 septembre 2021 à Perrex et dont l'ordre du jour était le suivant ;

- o Mise en place d'un point de collecte pour réemploi à Saint Etienne sur Chalaronne, dès que possible avec Tremplin. A Vonnas, Emmaüs permanence le mercredi et samedi après-midi.
- o Mise en place d'une commission d'Appel d'Offres
- o Mise en place de la filière REP Mégots Alcome. Subvention pour les communes de moins de 5 000 habitants 0.50 € par habitants. Actions à entreprendre par les communes. La société Alcome a reçu son agrément le 10 août 2021 est l'éco organisme de la filière mégots. Alcome est financé par les valeurs de l'industrie et de la distribution du tabac.

* *Commissions Communales :*

• *Commission Bibliothèque :*

Madame Corinne Weber, 4^{ème} adjointe, informe le Conseil Municipal que la commission s'est réunie le 6 octobre 2021. L'ordre du jour était le suivant :

1- Point sur la situation sanitaire et le planning

Corinne, Patrice, Marie-Pierre, Elodie acceptent de contrôler le pass sanitaire à l'aide de leur téléphone et Elisabeth et Babeth contrôlent et notent simplement sur un papier les noms des personnes (les papiers sont conservés et seront détruits à la fin de l'obligation du pass). Ceci reste obligatoire et est visiblement prolongé jusqu'à l'été prochain.

Prochaines permanences : samedi 16 octobre Elodie – mercredi 20 Patrice – vendredi 22 Patrice – samedi 23 Odile et Corinne. N'hésitez pas à vous inscrire à la bibliothèque ou mieux sur l'application de l'ordinateur.

2- Echange aux Planons du 3 novembre

Pour ceux qui sont disponible Madame Angeli, notre responsable des Planons vient le mardi 19 octobre à 14h à la bibliothèque nous rendre une visite de courtoisie et voir les locaux.

Rendez-vous aussi mardi 2 novembre dès 9h pour préparer les livres à échanger. Rendez-vous aussi le mercredi 3 à 8h30 pour partir aux Planons pour l'instant nous ne sommes que 2 avis volontaires. (Corinne et Babeth).

3- Achats

Patrice s'occupe de prendre rendez-vous au Cadran Lunaire au mois de novembre. Si vous avez des idées de titres n'hésitez pas.

4- Animations avec les écoles

Trois matinées avec la classe de Valériane (MS et GS) sur le thème du petit poisson blanc, nous avons éprouvé beaucoup de plaisir et merci à Babeth, Marie-Pierre et Jacques qui ont animé ces matinées avec moi. Merci aussi à Julie qui a structuré les séances avec son expérience de professionnelle de l'enseignement.

Trois matinées sont prévues avec la classe de Sylvie le 18, 25 novembre et 2 décembre sur le même thème.

Nous allons également refaire graines de lecteurs ainsi que le prix des incorruptibles mais pas à tous les niveaux pour limiter les frais d'achats.

5- Smidom

Par l'intermédiaire de Madame Agnès Bigot qui s'occupe du Smidom au Conseil Municipal contact a été pris avec Madame Christèle Foret qui organise des animations sur le tri, le recyclage et le compostage des déchets. Nous allons assister à une animation avec Madame Bigot pour en organiser une au printemps prochain avec la bibliothèque.

6- Contes de Noël

Madame Armelle Monin, conteuse et épouse de Jacques va venir animer deux spectacles de Noël et je l'en remercie vivement. Ils auront lieu le lundi 6 et le mardi 14 décembre à 17h15 en salle d'animation et seront suivi d'une collation (papillotes, clémentines, chocolat chaud...) offerte par la Mairie.

• Commission Quartiers :

Mme Weber, 4^{ème} Adjointe, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la commission quartiers du 7 octobre.

1- Point sur la situation sanitaire

Madame Corinne Weber fait un point sur la situation sanitaire qui malheureusement s'améliore mais qui a freiné l'engouement des représentants des différents quartiers.

2- Livret d'accueil

Nous rappelons que le livret d'accueil sera distribué à tous les habitants début d'année 2022 normalement, puis à chaque nouvel habitant par les représentants des quartiers.

Nous demandons de signaler à la mairie si des bébés sont arrivés dans l'année pour le recensement au niveau de l'école.

3- Suggestions

Certains chemins ne sont pas nommés ni recensés : donner noms et pancartes à voir avec la Communauté de Communes s'il y a des protocoles particuliers.

Système d'échanges, de dons d'objets, de services entre tous les habitants par l'intermédiaires du site de la commune.

Nettoyage de la commune par des habitants de chaque quartier. Nous demandons de nous signaler si des arbres morts sont tombés dans les chemins pour la sécurité de tous.

Rénovation du lavoir de la cure bénévolement, nettoyage des autres lavoirs et de l'empellement des sires.

Rencontres intergénérationnelles, faire revivre le village, faire du lien, des échanges.

Différentes propositions d'activités, visite de l'Alambic, écoute musical, lecture de contes, aide à la plantation des pommes de terre avec les chevaux sous la direction de Patrice Monnet.

• Commission Communication :

Monsieur VARLET Geoffroy, 3^{ème} adjoint, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la commission du 5 octobre.

1 Petit Cruzillard d'automne

Monsieur Varlet propose de lister les sujets à aborder dans le Petit Cruzillard d'automne

Les sujets suivants sont retenus :

- Voirie : travaux en cours, projets de travaux, élagueuse ? à voir avec Monsieur Polonia ;
- Ecole : rentrée des classes (reprendre les infos de Sylvie Gelet), rénovation d'une classe cet été, port du masque ;
- Restaurant scolaire : Sylvie Rodriguez arrive, Lolita Trémerie s'en va ;
- Garderie : retour sur le travail de la commission, l'étude comparative des tarifs et la réunion avec les parents ;
- Repas des Anciens combattants
- Repas du Club de l'Amitiés, hangar communal : point d'avancement évoquant l'étude des sols en cours, le bornage, le choix de l'architecte, les subventions, les plans attendus pour 2022
- Fleurissement : massifs fleuris, décorations d'Halloween. Evoquer aussi le stagiaire Philéas
- Page du jardinier
- Photovoltaïque : annoncer la réunion du 18 novembre

- Marché de Noël : annoncer l'évènement (lieu, date, vendeurs inscrits...) obtenir des infos lors de la réunion de la Commission le 13 octobre
- Une naissance, un arbre : annoncer la plantation du 13 novembre
- Cabine téléphonique : aménagement en cours
- Bibliothèque : animations à l'école, contes de Noël
- 11 novembre : annoncer la cérémonie
- Vente de pommes de terre : retour sur l'évènement
- Cimetière : permanence le mardi après-midi pour les renouvellements
- Le « Petit Saint Denis » : annoncer l'ouverture du 10 au 13 novembre
- CUBS : en tête du championnat régional
- Comité de quartiers : retour sur la réunion du 7 octobre
- CCAS : initiatives de fin d'année (repas, paniers)

La distribution du Petit Cruzillard d'automne est prévue fin octobre

2 Bulletin municipal 2022

La commission se réunira mi-novembre pour préparer le projet.

Les associations doivent transmettre leurs articles au plus tard le 10 novembre par courriel à l'adresse g.varlet@cruzilleslesmepillat.fr

• Commission Conjointe Environnement, Voirie et Animation :

Madame Weber Corinne, 4^{ème} adjointe, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la commission du 13 octobre.

1 Petit Cruzillard d'automne

La commission dresse un état des lieux des inscriptions enregistrées pour le marché de Noël et liste l'ensemble des points de logistique à prévoir.

Deux autres réunions auront lieu avant le Jour J, le 16 novembre et le 7 décembre.

▪ Choix du lieu

Deux emplacements sont envisagés, la cours de l'école avec son préau et la salle polyvalente avec l'avantage de l'intérieur. La décision finale sera prise plus tard.

En cas d'établissement à l'école, le chapiteau de Cruzilles peut être utilisé mais avec une préférence pour une location (prestataire de Vonnas) avec montage inclus. Monsieur Polonia voit avec le prestataire.

▪ Décoration

Corinne Weber et Pierre-Olivier Contassot se chargent d'établir un budget approximatif et de le soumettre à la commission lors de la prochaine réunion.

Le budget inclura tissus, guirlandes lumineuses / boules, sapins / branches, rubans / papiers pour nœuds, ...

- Tombola

Une tombola sera organisée, avec vente des tickets potentiellement faite par un groupe d'enfants recruté parmi les lecteurs assidus à la bibliothèque.

Corinne Weber et Pierre-Olivier Contassot prennent en charge cette rubrique.

- Sono

Dominique Boyer prend en charge la rubrique sono, un micro devra être mis à disposition du groupe folklorique.

- Logistique jour J-1

Sera discutée lors des prochaines réunions, quand l'emplacement et l'affectation des tâches se préciseront.

- Logistique jour J

Planning approximatif

7h00 – 9h00 : installation des exposants et de la buvette
Penser à la préparation du café des exposants.

10h00 : ouverture de la buvette

11h00 : Père Noël

11h30 – 12h15 : groupe folklorique

10h00 – 12h00 et 14h00 – 16h00 : tours de calèche et poneys

16h00 : second tour du Père Noël

Buvette et préparation en amont

La buvette servira en boisson : Vin chaud, vin blanc, bière et jus de fruits
En restauration, il est envisagé : crêpes (partir sur une base de 100), gaufres, frites et croques monsieur avec machine à panini

Les crêpes (et gaufres ?) devront être cuites la veille au soir. Céline Vernusse se propose pour en préparer une partie.

Préparation de toute la mise en place le matin de 7h00 à 9h00, avec en parallèle le café des exposants.

Puis vient la précuisson des frites.

Les visiteurs arriveront en nombre aux alentours de 10h30 – 11h00.

La buvette nécessitera à minima :

2 personnes à la préparation de la restauration

2 ou 3 personnes au bar

1 personne à la caisse

Prévoir à minima 8 personnes en rotation sur la buvette toute la journée.

La liste de courses sera dressée lors de la prochaine réunion.

Prise en charge de la rubrique à confirmer lors de la prochaine réunion.

Chevaux / calèches

Tours de calèche et poneys pour les enfants seront proposés. 3 personnes à prévoir, hors équipe municipale (Patrice Monnet pour la calèche et Léa + Gaëlle pour les poneys, à confirmer.)

Disponibilités de chacun et appel à bénévoles

Agnès Bigot, Dominique Boyer, Pierre-Olivier Contassot, François Gabillet, Joseph Polonia, Sébastien Teppe, Céline Vernusse, Corinne Weber : toute la journée
Noëlle Marmier : l'après-midi

Bénévoles : Corinne Weber demande à Jean-Jacques Guillermin (+ Léa/Gaëlle) Michel Piguet et Jacques Monin et Joseph Polonia à Sandra Bernardo et Patrice Monnet.

▪ Communication

Un article sera dédié au marché dans le Petit Cruzillard qui sera distribué fin octobre.

Un flyer spécial sera préparé avec le détail des exposants 15 jours avant pour distribution à tout le village et aux alentours éventuellement. Geoffroy s'en occupe.

L'information sera relayée via Panneau Pocket et le site internet de la municipalité.

Veyle Info, le Progrès et la Vois de l'Ain pourront aussi être contactés en amont.

Sébastien propose de mettre des affiches sur les panneaux aux entrées des villages.

Des affiches A3 et A4 pourront être préparées et affichées dans les commerces environnants et distribués aux exposants pour qu'ils communiquent également dans leur zone d'activité.

▪ Confirmation auprès de tous les exposants ayant rempli le formulaire d'inscription

Corinne Weber rappelle tous les exposants ayant répondu favorablement pour confirmation. Information à confirmer par ailleurs :

- Possession du pass sanitaire
- Besoin d'une source d'alimentation en électricité, espace nécessaire pour leur stand sachant que l'espace d'accueil est limité et avis sur le site à choisir.

▪ Divers

De la place sur le parking ou dans la salle devra être gardée pour le groupe folklorique

2 Une naissance, un arbre

La date de plantation est prévue le 13 novembre à 15h00, elle sera suivie d'un verre de l'amitié organisé à la salle polyvalente.

15 familles participeront à ce projet.

Dominique, Jo et Corinne se chargent de l'achat des arbres samedi 23 octobre.

Ils seront financés en totalité par l'association Don quichotte qui continue ses actions en faveur de l'environnement.

Jo, Julien, Jérôme et Michel Piguer se chargent de préparer le terrain et de planter une partie des arbres à l'avance.

Les parents en planteront un ou deux pour le symbole et mettront les plaques devant les arbres. Il sera noté sur ces plaques le nom de l'arbre, le prénom et la date de naissance de l'enfant.

Un certificat de parrainage sera remis à chaque participant.

3 Hangar communal

Le sondage du sol vient de se terminer, nous attendons les résultats avant de remettre le dossier à l'architecte pour finaliser les plans et lancer les appels d'offre.

4 Photovoltaïque particuliers

La date de cette réunion est prévue le 18 novembre à 19h30 à la salle polyvalente. Une visioconférence est prévue avec Madame Wert de la Communauté de Communes de la Veyle et Monsieur Rat d'Alec 01 pour en définir le contenu et la diffusion auprès de la population.

5 Questions diverses

Présentation du « Key Hole » en français jardin en trou de serrure qui pourrait être réalisé avec l'aide des enfants de l'école, de la garderie et de la bibliothèque le long du chemin entre l'école et la bibliothèque au printemps prochain.

• CCAS :

Madame DUFRESNE Anna-Maria, Conseillère, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au Conseil d'Administration du CCAS du 14 octobre.

1 Bons de transports

Cinq personnes ont pu bénéficier de ce dispositif en 2020, mis en place par la Communauté de Communes de la Veyle, aussi nous leur remettons le dossier dans leur boîte aux lettres.

Il a été décidé qu'une communication sera faite sur le site de la Commune et panneau Pocket, afin d'en informer les habitants susceptibles d'en bénéficier et les inviter à venir en mairie demander le dossier.

2 Bons naissance 2021

Il a été décidé de maintenir le montant de 60 euros par bébé né en 2021. Au 14 octobre 12 naissances ont été enregistrées.

Le 4 décembre 2021, nous invitons les parents et les bébés pour une photo et un verre de l'amitié à partir de 11h00 en mairie.

3 Colis de fin d'année 2021 séniors

Il a été décidé de maintenir le panier garnis confectionné par GAMM VERT pour un montant d'environ 20 euros par personne et 31 euros pour un couple. Nous rajouterons 1 litre de jus de pomme bio de Monsieur Varlet. Les invitations seront envoyées mi-novembre 2021 par courrier pour récupérer les colis le 5 décembre 2021 en salle d'animation à partir de 11h00 et ainsi partager le verre de l'amitié. Rendez-vous chez Gamm Vert le mardi 9 novembre, afin de choisir les différents produits avec Michel, Claudine et Anna-Maria.

4 Cadeaux Résidents d'EHPAD

A ce jour 3 dames et 2 messieurs à Pont de Veyle, un bon coiffure d'un montant de 30 euros environ pour les dames et 2 pour un monsieur et des produits d'hygiène pour le second.

Anna-Maria se renseigne pour Thoissey et Montmerle si des anciens habitants de

Cruzilles y résident.

Des membres du CCAS apporteront les bons coiffures et cadeaux à l'EHPAD.

5 Repas séniors

Repoussé au printemps, la date sera posée prochaine réunion.

6 Questions diverses

À la suite d'un évènement dramatique, le CCAS se propose d'aider une famille en offrant un bon super U pour de l'alimentaire et vêtements de 100 euros.

• Pompiers :

Madame DUFRESNE Anna-Maria, Conseillère, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la réunion du 20 octobre.

Nos sympathiques pompiers, nous remercier pour notre participation financière pour l'achat d'un Oxymètre, d'un DAE.

Un point sur l'avancée des travaux du futur hangar des cantonniers et pompiers.

Réception du nouveau hangar environ 2^{ème} semestre 2022.

Aménagement vestiaires et douche hommes femmes.

Sophie parle d'une pièce chauffée afin de pouvoir faire des réunions et échanges dans de bonnes conditions thermiques.

Sophie nous résume la réunion avec le Département qui a défini les missions de nos pompiers de la commune :

- Arrivée en intervention avant le corps départemental
- Être équipé de matériel homologué et sécurisé
- Intervenir d'autres communes pour sécuriser le périmètre (arbres tombés sur la chaussée, inondations)
- Nids de guêpes proche des habitations
- Premiers secours à la personne
- Protection incendie, mission de protection, secourir mais pas de lutte du feu
- Pas de mission de relevage, de brancardage

Matériels manquants : vestes homologuées et sécurisée au moins 4 contre le feu, à la suite de la fermeture du centre des pompiers de la Commune de Saint-André-d'Huiriat, Pierre a appelé Monsieur le Maire qui lui a confirmé la vente du matériel, Monsieur Simon Guilbert en a été informé.

Tous les membres effectifs au nombre de 8 sont tous formés de manière assidue, tous vaccinés. Quatre jeunes veulent intégrer le centre communal dont Victor Gonnard très apprécié de tous.

Monsieur le Maire peut déclencher le CPI, pour danger imminent (arbres, poteaux, ...)

Une application SMARTHEMIS est accessible à Monsieur le Maire, un adjoint et le chef de corps du CPI qui permet de connaître chaque intervention et le type, la cause, ...

Le CPI est invité à la commémoration du 11 novembre 2021 à 11h15 afin de fleurir le monument aux morts et également 2 tombes de Poilus. Sophie se propose de rendre hommage à ces valeureux soldats.

Vente du boudin le 5 décembre 2021, en salle des fêtes.

Lors des vœux du Maire le samedi 8 janvier 2022, le CPI veut remercier Grégory DUSSAUGE pour ses 23 années vouées au CPI.

Monsieur le Maire demande de bilancer leurs besoins pour le bilan financier de 2022.

• Commission Eglise :

Madame VERNUSSE Céline, Conseillère, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la réunion.

Mission village : Monsieur le prêtre va aller à la rencontre des habitants. L'opération a déjà commencé. Une matinée par semaine. Le village est tiré au sort le matin même. Il va frapper aux portes des habitants au hasard. Le but est de se faire connaître, discuter avec les paroissiens, évangélisation.

Agenda de l'année :

- 9 novembre : conférence à l'église de Pont-de-Veyle sur Jeanne d'Arc.
- 14 novembre : messe des anciens combattants
- Du 17 au 20 décembre : dans le cadre du jumelage avec Sanary sur Mer, déplacement du comité paroissial accompagné d'élus des communes.
- 5 février onction des malades
- 13 février : saint Valentin
- 26 et 27 mars : retraite paroissiale, accueil de la relique de Jean Paul II et Saint Faustine
- 21 mai : confirmation du doyenné à Grièges
- 19 juin : 1^{ère} communion
- 24 juin : 20 ans du sacerdoce du Père Olivier

Monsieur le prêtre demande à être prévenu et assister à intervention de l'entreprise sur les cloches de l'Eglise.

• Commission Voirie :

Monsieur POLONIA Joseph, 1^{er} adjoint, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la réunion.

Un courrier va être envoyé à tous les agriculteurs qui exploitent sur la commune pour attirer leur attention et les bases primaires du bien vivre ensemble :

- Respect des chemins et haies et leur entretien
- Enfouissements rapides après l'épandage des lisiers
- Rouler à des vitesses raisonnables dans nos petites routes
- Laissez nos routes propres après leurs travaux agricoles

Les travaux de mise en conformité des fossés de Lagnat et allée des Promeneurs sont achevés.

La séparation du terrain de base Ball et l'espace vert a été faite par l'entraîneur. Le grillage et les poteaux ont été acheté et seront mis en place prochainement avec l'inauguration « un enfant un arbre ». Après avoir épluché divers devis, la pépinière a été choisi et l'achat des arbres se fera ce samedi 23 octobre par Monsieur Boyer, Madame Weber et Monsieur Polonia.

Nous avons encore constaté des dépôts sauvages sur le bord de nos chemins par des irresponsables.

L'épareuse que nous avons commandé début de l'année est enfin arrivée chez le concessionnaire et sera bientôt dans notre hangar pour que l'on puisse essayer de rattraper le retard sur nos chemins.

Les employés communaux ont rebouché provisoirement les trous sur nos chaussées.

Nous sommes actuellement avec Madame Marmier et Madame Descharnes en pleine restructuration du cimetière en informatique, son nettoyage et une remise aux normes. Nous allons aussi refaire une beauté aux 2 tombes des poilus « morts pour la France » qui étaient un peu à l'abandon.

Après maints problèmes à l'école, nous avons fait venir une entreprise pour remédier aux débouchages hebdomadaires des WC des petits qui devront à terme faire l'objet d'une remise en état à la suite de malfaçons.

• Commission fleurissement :

Madame Noëlle MARMIER, 2^{ème} adjointe, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la réunion sur le fleurissement du 24 septembre.

1. Mise en place d'un massif à thème pour Halloween.

On a, à la commune un stagiaire de la MFR de Bâgé. Il est intéressé par les décorations d'halloween. Il a déjà fait une croix et une liste de ce que l'on pourrait faire.

Liste de ce qu'on a récupéré :

- 2 tables (je vais lui en faire peindre une en orange, l'autre en noire), un chaudron, une souche, une croix)

Le fils de Monsieur Polonia peut nous prêter des objets à lui. Pierre propose de découper une sorcière dans une plaque de bois noire qu'il a. il suffit de lui dessiner, ce sera fait. On évidera aussi une courge.

On pourra faire 2 araignées et des toiles. Transformer le palmier pour un faire un arbre d'Halloween avec du fil de forçage.

2. Les plantations d'automne

Nous avons à disposition les oignons de l'an dernier : crocus, jonquilles, tulipes. J'ai semé des myosotis et nous pouvons compléter avec des pensées.

350 jonquilles, 200 gros oignons de tulipes, 100 plus petits, plus nos achats de cette année.

Pour le monument aux morts, on remet comme l'an dernier bleu, blanc et pourpre.

Pour les autres massifs, on a décidé de compléter avec des pensées. J'en ai commandé 300 comme convenu dont 200 pour le monument.

Il faudra enlever les fleurs avant la Toussaint.

3. Les décors de Noël

Pour la verdure pour les barrières, j'ai demandé à Monsieur Darbon, comme l'an passé mais pour l'instant, il n'a pas de sapin à faire tomber. Sinon, on verra avec du thuya.

• Commission Affaires scolaires :

Madame Noëlle MARMIER, 2^{ème} adjointe, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la commission affaires scolaires du 12 octobre.

1. Réorganisation interne de la commission Affaires Scolaires

Afin d'optimiser le fonctionnement de la commission et de fluidifier la communication interne/externe, la commission a revu son organisation, qui est expliquée à l'assemblée.

Afin que les responsabilités de chacun soient clairement définies et bien séparées, il est décidé que :

- Noëlle MARMIER gère les tâches relevant du quotidien de l'école et de la cantine
- Céline VERNUSSE prend en charge le tableau des inscriptions de la cantine
- Corinne WEBER et Pierre-Olivier CONTASSOT s'occupent de la gestion de la garderie et de ses affaires courantes.

Tous les autres cas (hors urgence), aspects sécuritaire, décisions impactantes, investissements significatifs ou toute information importante, doivent faire l'objet d'une concertation commune et d'une communication rapide le cas échéant à tous les

membres de la commission.

2. Problèmes engendrés par l'augmentation des effectifs.

Les personnels de l'école soulignent les effectifs grandissants et le surcroît d'activité qu'ils engendrent en ce début d'année couplé à un manque d'autonomie relativement généralisé des tous petits. Les changements de couche et accidents sont nombreux, par ailleurs le personnel de la cantine doit faire manger certains enfants. En conséquence, un effet de masse qui engendre une suractivité pour les ATSEM et le personnel des temps périscolaires.

La commission prend note, et propose, en complément du renfort de Virginie ABERT sur le temps méridien, un accroissement temporaire d'activité avec l'accord de Sylvie RODRIGUEZ, qui ne serait pas affectée à une tâche précise, mais mise à disposition de l'école qui pourrait l'intégrer dans son organisation.

La direction de l'école reviendra vers la municipalité pour informer de la décision qui sera prise à ce sujet.

L'accroissement temporaire d'activité devra également être voté au prochain conseil municipal du 21 octobre.

3. Travaux pour une ouverture de classe

La commission affaires scolaires va initier une réflexion sur les travaux à réaliser en cas d'ouverture future (probable) d'une nouvelle classe sur l'un des deux sites. Le sujet doit donc être traité en concertation avec la municipalité de Saint-André.

Une réunion entre maires et adjoints est prévue le 18 octobre pour évoquer le sujet, réunion qui sera suivie d'une rencontre entre les Conseils municipaux au complet. Une autre réunion sera ensuite organisée avec l'école qui sera pleinement associée au projet.

4. Informations diverses

Cantine : le personnel note une forte charge malgré la mise en place du 2^{ème} service, et un temps de déjeuner court.

Garderie : une nouvelle tarification sera appliquée à partir du 1^{er} janvier 2022. Une réunion d'information est prévue pour les parents le 22 octobre à 20h30.

Marché de Noël : le marché de Noël de Cruzilles se tiendra le 11 décembre. Deux lieux sont envisagés, l'école et la salle polyvalente. La municipalité reviendra rapidement vers l'école, notamment si le marché devait y être organisé.

Cabine à livres : la cabine à livres est terminée, une inauguration est prévue (date inconnue).

Une naissance un arbre : l'édition de lancement de l'initiative se tiendra le 13 novembre.

Contes de Noël : deux spectacles animés par la conteuse Armelle Monin auront lieu le lundi 6 décembre et le mardi 14 décembre à 17h15 en salle d'animation. Ils seront suivis d'une collation offerte par la mairie.

5. Questions diverses

Sécurité : la hauteur du grillage entourant la cour de l'école est jugée insuffisante et engendre un potentiel problème de sécurité.

Les cantonniers peuvent-ils être appelés directement par l'école, sinon quelle est la

consigne ? les cantonniers peuvent être appelés directement en cas d'urgence (toilettes bouchées, chauffage coupé...), sinon via le secrétariat de la mairie. Pour les affaires courantes, communiquer une liste en amont pour leur intervention habituelle du mercredi qui permet de prioriser.

• Commission Affaires scolaires :

Madame Noëlle MARMIER, 2^{ème} adjointe, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la commission affaires scolaires du 4 octobre.

Afin d'optimiser le fonctionnement de la Commission et de fluidifier la communication interne/externe, la commission décide de l'organisation qui suit.

1. Tâches relevant du quotidien

On entend par tâches relevant du quotidien les tâches mineures qui ne nécessitent pas de concertation ou bien le traitement d'une urgence (mineures ne signifiant pas pour autant dénuées d'importance).

Pour ces tâches, la communication d'une information aux autres membres de la commission n'est pas nécessaire dans l'instant. En cas d'urgence, une fois celle-ci traitée et lorsqu'elle revêt un caractère important (ex. remplacement d'une absence à la cantine), la personne ayant traité le problème enverra un message sur le groupe interne de la commission.

Si toutefois un doute émerge sur le caractère mineur de la tâche et sur la nécessité de communiquer l'information aux autres membres de la commission, il est possible de poser la question sur la messagerie interne de la commission.

Ces tâches du quotidien sont divisées entre les membres de la commission en 3 compartiments correspondant à l'école, à la cantine et à la garderie.

Afin que les responsabilités de chacun soient clairement définies et bien séparées, il est décidé que :

- Noëlle MARMIER gère les tâches relevant du quotidien de l'école et de la cantine
- Céline VERNUSSE prend en charge le tableau des inscriptions de la cantine
- Corinne WEBER et Pierre-Olivier CONTASSOT s'occupent de la gestion de la garderie et de son quotidien.

Corinne WEBER précise être disponible en cas de besoin ponctuel à la cantine ou à l'école.

2. Tâches majeures, décisions nécessitant concertation et informations importantes.

Par définition, tous les cas ne rentrant pas dans les parties précédentes font l'objet de la présente section. Il s'agit des tâches majeures, décisions nécessitant de la concertation et des informations importantes devant être connues sans attendre de tous les membres de la commission. Citons par exemple tout ce qui a trait à la sécurité à l'école, à la garderie ou à la cantine, les gros investissements, où les problématiques relatives aux ressources humaines.

Pour tous ces cas, dès que l'information est connue d'un membre, elle doit aussitôt être communiquée au reste de la commission. Si une décision doit être prise, une réunion doit être organisée dans des délais adaptés.

3. Fréquence des réunions

La commission école se réunit une fois par mois.

Une réunion se tient tous les trimestres avec l'ensemble du personnel et les

enseignants.

* Réunions diverses :

• Ambroisie :

Madame Noëlle MARMIER, 2^{ème} adjointe, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la réunion sur l'ambroisie du 24 septembre à Foissiat.

- Les différentes espèces

Il existe 4 espèces d'ambroisie dont deux chez nous, une espèce très présente, l'ambroisie à feuilles d'armoise et une autre plus rare qui fait 3 à 4 m de haut et qui présente à deux endroits dans le département : Saint Julien sur Reyssouze et Peyzieux.

L'ambroisie pose un gros problème sanitaire, en 2017, 40 millions d'euros ont été dépensés pour des problèmes d'allergie liés à l'ambroisie. 8% de la population est touchée.

Il y a eu 8 333 signalements dont 6 000 rien qu'en Auvergne Rhône Alpes, ce qui représente 600 000 personnes touchées.

- Où la trouve-t-on ?

Sur les bords de route, dans les champs, sur les chantiers et dans les zones non végétalisées.

L'envahissement des milieux amènent à des conflits entre les différents partenaires. Une plante peut donner de 3 à 4 000 graines.

Pour les agriculteurs, c'est une perte de rendement, un déclassement des lots, un coût supplémentaire, des pénalités de la PAC et une apparition de résistance aux herbicides.

- D'où vient la graine ?

On la trouve dans les terreaux et dans les graines pour oiseaux (dans le tournesol, c'est une catastrophe. L'ambroisie colonise les terrains nus. Elle aime la lumière, les passes de roues, les céréales d'été.

Il faut accepter de la voir jusqu'en juin pour la couper à cette période.

Pour les communes, avant d'envoyer un courrier, il faut aller les voir pour trouver avec eux la meilleure solution.

Lorsque l'on passe dans l'ambroisie, pour ne pas la propager, il faut laver les roues des tracteurs ou des voitures.

Quand on l'arrache, il faut la laisser sur place, les racines en haut pour qu'elles sèchent.

Pour les agriculteurs, après les moissons, il faut déchaumer tout de suite pour empêcher qu'elle envahisse le champ.

Collectivités : s'il y en a beaucoup, on peut demander une dérogation pour la faire brûler sur du béton.

- Rôle du référent

Répertorier les zones et faire remonter l'information. La commune doit être dotée d'un arrêté.

- Les actions possibles

Il faut couvrir les sols nus.

Même une tranchée sur un chantier doit être semée pour empêcher sa prolifération.

Voir même avec les entreprises qui interviennent dans les communes.

Nettoyer tous les engins.

Interdiction de disperser les graines.

Il existe différentes façons de lutter.

Mécanique, chimique, thermique, manuelle et biologique avec des moutons ou autres animaux.

Pour la lutte chimique, les communes qui ont une dérogation phyto peuvent intervenir dans les cimetières.

Il y a aussi les agriculteurs et les professionnels comme les paysagistes.

Pour les agents communaux, il faut qu'ils mettent un masque lorsqu'ils désherbent.

- Intervention du directeur de la fédération des chasseurs du Grand-Est (AGRI Faune)

Comment concilier faune sauvage, environnement, économie et écologie.

Le souci, c'est que le broyage en mai et nidification ne font pas bon ménage.

Donc, il nous a présenté des outils d'éco bordure. Comment ressemer les bordures de champ dégradées ?

L'appareil le sem-obord permet de revégétaliser les bords de route et de champ avec des variétés qui empêchent l'ambrosie de croître. Le sem se fait comme pour une prairie.

Pour plus de renseignements, téléphoner à Léa Berthelier au 04.74.45.56.56

• Conseil d'école :

Madame Noëlle MARMIER, 2^{ème} adjointe, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au Conseil d'école du 19 octobre.

1. Tour de table

2. Résultat des élections de parents

9 parents élus ; taux de participation en baisse 23.67 % contre 28,50 l'an dernier.

3. Les effectifs

164 élèves pour 6 classes, 84 à Cruzilles et 80 à Saint André, soient 22 élèves de plus qu'en 2020. Les prévisions à ce jour sont de 177 à la rentrée 2022. 3 CM s'en vont, 26 petits arrivent. Nous sommes en seuil d'étude pour l'ouverture, mais pas sûrs encore d'avoir la création de la 7^{ème} classe. Tout dépendra des priorités. Et la nouvelle classe peut être refermée après seulement un an ou plusieurs. Les chiffres sont à donner pour le 8 novembre. La première commission a lieu en janvier/février, une autre en juin. On ne sait pas où sera la 7^{ème} classe, cela dépendra de la répartition. Tous les CP pourraient glisser à Saint André.

4. Règlement intérieur

Comme il n'y a aucune modification, il a été adopté pour validation à l'inspection.

5. Sécurité

Les exercices d'évacuation n'ont posé aucun problème.
Les exercices de PPMS pour attentat, intrusion auront lieu à la prochaine période.

6. Les travaux dans les écoles.

Deux classes ont été rénovées, une à Cruzilles et une à Saint André. Les enseignantes remercient vivement les municipalités.

7. Bibliothèque

Madame Weber a présenté son travail avec les différentes classes de Cruzilles, les jeudis matin. Son intervention est très appréciée par les maîtresses. Elle a parlé également de l'aménagement de la cabine à livres, du système d'échange, et du nombre de lecteurs en hausse (238).

Une conteuse interviendra également les 6 et 14 décembre pour un petit spectacle de conte de Noël de 30 à 45 minutes pour les enfants jusqu'à 10 ans.

Les enseignants de Saint André mettent en place une bibliothèque de classe grâce à un appel à projet de l'éducation nationale en 2019. Ils ont touché une subvention et une aide de la municipalité de Saint André. Les livres restent à l'école et servent pendant le temps d'autonomie. Madame Frénois, DDEN, rappelle qu'il reste à la Communauté de Communes de la Veyle des séries de livres à disposition des enseignants.

8. Actions et projets

Le 7 novembre : MS, GS et CP iront à la cave à musique pour un spectacle musical.
A partir du 17 décembre, les CP et CE1 iront à la piscine de Pont de Vaux.

Pas d'autre projet acté pour l'instant.

La classe Découverte qui avait été annulée cause COVID aura lieu en juin dans l'Yonne, région de Guédelon sur le thème du Moyen-Age.

3 jours et 3 nuits pour la somme de 264 euros sans le transport et la veillée et peut être d'autres visites. Cela tournera sans doute autour de 350 euros répartis un tiers les parents, un tiers le sou et un tiers les municipalités. 56 élèves et 6 accompagnateurs.

La réponse est à donner avant le 30 octobre.

Musique avec Anne Moque, elle n'a toujours pas repris. Les enseignants ont demandé à bénéficier tous des séances mais pour l'instant, pas de réponse de la Communauté de Communes de la Veyle. Le fait de commencer seulement au CE1 est très dommageable pour les petits.

9. Le bilan financier de la caisse de l'école

L'an dernier, pour l'année scolaire 2020/2021, la vente de fromages et les photos de classes et individuelles ont rapporté respectivement 635 et 625 euros. Il y a eu très peu de dépenses. Au total 3 183.57 euros.

Les petits ont participé à la semaine du goût grâce à ce compte. Il permet également de faire de petits achats pour Noël et pour la fête des parents.

10. Paroles aux Maires

Monsieur Dubost parle des travaux lampe et spot pour éclairer la sortie.

Le projet d'une nouvelle cantine pouvant accueillir jusqu'à 105 élèves. Les permis de construire a été déposé la semaine dernière.

La classe qui a été rénovée : le parquet a été enlevé car trop bruyant et remplacé par une dalle.

Monsieur Boyer parle des effectifs élevés et d'une situation compliquée pour le moment. Beaucoup de petits ne sont pas propres encore et pas autonomes pour manger. Il a fallu faire appel à une deuxième personne pour aider Madame Descharne pour assurer la sécurité de tous. C'est la secrétaire de Mairie qui assure une demi-heure de service pour compléter.

Les ATSEM sont également très sollicitées et une personne supplémentaire est proposée pour aider pendant quelques temps.

Travaux : grillage à rehausser.

Le problème des toilettes qui se bouchaient régulièrement a été résolu. Un seau de calcaire a été retiré.

A voir rapidement pour l'ouverture de la future classe avec les deux communes.

11. Réunion des deux Conseils (maires et adjoints) pour l'école

À la suite du Conseil d'école, nous nous sommes réunis pour parler des problèmes et des projets.

Tout le monde est bien conscient des soucis liés au fait que les petits ne sont pas autonomes.

C'est pour cela qu'une autre personne pourrait venir ponctuellement en renfort pour soulager les ATSEM.

La rentrée 2022 : ouverture d'une nouvelle classe ou pas et dans quelle commune ?

Le réajustement du nombre de photocopies et l'harmonisation entre les deux communes.

La classe de Découverte. Les deux municipalités ont toujours participé et continueront à le faire.

Le problème du TBI qui ne fonctionne pas correctement à Saint André. Des études sont en cours, il sera certainement à changer.

- Réunion cimetière :

Madame Noëlle MARMIER, 2^{ème} adjointe, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la réunion cimetière à Vonnas.

Cette réunion était organisée en relation avec le syndicat d'eau potable qui regroupe 60 communes.

La France est au 5^{ème} rang mondial et au 2^{ème} après l'Espagne en Europe pour la consommation de pesticides.

L'utilisation des pesticides, c'est 90% en agriculture, 6 en jardinage et 4 pour les collectivités.

Au 1^{er} juillet 2022, l'utilisation des pesticides sera complètement interdite.

Depuis 2019, les collectivités avaient encore le droit dans les cimetières et sur les terrains de sport.

En 2017, 70 000 tonnes ont été utilisés tous usages confondus dans 80 % d'herbicides.

On nous a expliqué ce qu'est un pesticide, sa nature, ses composants. Les pesticides sont apparus en 1930.

Il y a les substances classiques (les phytos) et les substances de base comme les préparations naturelles non préoccupantes, le vinaigre, la prêle, le purin d'ortie. Ceux sont des substances à faible risque.

Il existe des sites pour savoir ce que contiennent les produits que l'on utilise. Privilégier les sites d'état. Il faut se méfier des dénominations qui peuvent être trompeuses.

Depuis le 4 mai 2017, interdiction de traiter près des points d'eau, certains produits sont interdits au niveau des écoles.

Chaque traitement doit avoir une traçabilité parce qu'on peut être contrôlé.

Cependant, on peut appliquer des produits de biocontrôle avec un certiphyto.

Il y a des dérogations pour l'ambrosie par exemple lorsqu'elle est invasive et seulement sur la zone déterminée. Il faut traiter après germination de la plante. Si on met de l'antigerminatif, il est interdit de rentrer sur le site pendant 48 h.

Le certiphyto doit être renouvelé 3 à 6 mois avant sa fin de validité.

Les EPI (équipements) sont obligatoires et fournis par la commune. (Élimination en déchetterie ou chez le fournisseur). Au bout de 3 ans, les produits sont inutilisables donc à détruire.

Toutes les communes peuvent être contrôlées, tous les stocks seront à éliminer. (Voir avec ADIVALOR pour une reprise gratuite, ou bien payante).

Pour mettre les produits, il faut avoir une armoire phyto fermée à clé, métallique avec bas récupérateur de produit en cas de fuite. Il faut aussi un extincteur et des fiches de fonctionnement qui doivent être stockées en dehors avec les entrées et les sorties des produits, les surfaces, la date les quantités (logos, consignes de sécurité contre antipoison doivent être affichés.)

Retours d'expériences.

Adapter les nouvelles pratiques, tolérer les herbes folles. Enherber les allées pour diminuer le temps d'intervention.

Enherber pour ne plus désherber !

Végétaliser les pieds de murs avec des fleurs

Des exemples Neuville les Dames 200 euros pour 230 mètres carrés végétalisés. (Saint André de Corcy, Mionnay.)

On peut végétaliser par hydro mulching (2 euros le mètre carré).

Pour aller vers un cimetière végétalisé, il faut communiquer pour changer les mentalités. Tous les moyens sont bons : presse, bulletin, lettre d'infos, panneau Pocket et vœux du Maire.

3 À 3 ans sont nécessaires pour arriver à une végétalisation qui tient.

4 Quelques astuces.

5 Les inter-tombes, demander au marbrier de ne pas laisser d'espace (à mettre dans le règlement). Entre les anciennes tombes, planter du sédum qui rampe et se multiplie facilement.

6 Trouver un slogan pour mettre à l'entrée bien en vue. Exemple : Enherber pour la diversité.

7 Prescrire les enrobés sauf peut-être l'allée principale, semer différents mélanges selon le cas.

8 On peut mettre aussi un système alvéolaire comme aux Planons.

9 On peut les appeler pour faire une information pour la population, ils déplacent pour présenter le projet.

* Délibération

Délibération n°211049 : Demande de participation

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande reçue par le FCVS. Après prise de connaissance de ces demandes, le Conseil Municipal, à la majorité des voix décide de :

➤ Verser une subvention à l'ADAPA, pour la période du 07 juillet au 23 juillet 2021 ;

-> FCVS

62.50€

➤ Charge M. Le Maire, de signer tous les documents nécessaires à l'application de la délibération ci-avant mentionnée.

Délibération n°211050 : Tarif salles communales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la révision des tarifs de location des salles communales, à compter du 1^{er} août 2021 et ce comme suit ;

Salle des Fêtes

TARIFS DE LOCATION

- Tarif unique week-end
- Journée en semaine
- Par journée supplémentaire
- Location vaisselle
- Sacs poubelles
- Vin d'honneur

**Habitants de
CRUZILLES**

140.00 €
81.00 €
40.00 €
32.00 €
1.60 €
59.00 €

Extérieurs

230.00 €
116.00 €
60.00 €
58.00 €
1.60 €
86.00 €

- Consommation EDF
- Forfait ménage
- Acompte à la réservation
- Caution à la remise des clés

Prix du KWh : 0.20 €
45.00 €
50.00 €
1 000.00 €

Salle Polyvalente

TARIFS DE LOCATION

- Tarif unique week-end
- Journée en semaine
- Par journée supplémentaire
- Location vaisselle
- Sacs poubelles

Habitants de CRUZILLES

195.00 €
113.00 €
58.00 €
53.00 €
1.60 €

Extérieurs

340.00 €
223.00 €
111.00 €
74.00 €
1.60 €

- Consommation EDF
- Forfait ménage
- Téléphone
- Acompte à la réservation
- Caution à la remise des clés

Prix du KWh : 0.20 €
45.00 €
L'unité : 0.15 €
80.00 €
1 000.00 €

Forfait lavage (pour les associations) : 48 €

Salle d'animation : 30 €

Délibération n°211051 : Fonds de Concours Communautaire pour l'aide à l'investissement pour la mise aux normes des eaux pluviales

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'aide à l'investissement accordée par la Communauté de Commune de la Veyle dans le cadre des investissements réalisés par les communes.

M. Le Maire précise au Conseil Municipal que cette aide peut être accordée mais sous la forme d'un fonds de concours.

La commune sollicite un fonds de concours d'investissement pour la réalisation ci-après :

Finition du lotissement route de Cormoranche	Montant € HT	%
Coût de l'opération	13 777.20	
Fonds de concours CCV	6 888.60	50
Autofinancement	6 888.60	50
TOTAL		100,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

➤ **SOLLICITE** auprès de la Communauté de Communes de la Veyle le versement d'un fonds de concours d'un montant de 6 888.60 € pour la mise aux normes de la voirie et ce au titre du Fonds de Concours Communautaire pour l'aide à l'investissement,

➤ **DONNE** tous pouvoirs à M. Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

*** Questions diverses**

➤ Petit Saint Denis : ouverture du 10 au 13 novembre à la salle des Fêtes.

➤ Cérémonie du 11 novembre à 11h30.

➤ Abri bus : pour la création d'un arrêt à Lagnat.

➤ Noelle : ancien d'Algérie AG 28/11.

➤ Noelle : Ligue contre le Cancer, trouver un représentant.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 9 décembre 2021 à 21h00 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Fait à CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT,

Le 21 octobre 2021

Le Maire,

Dominique BOISER

